

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-sept août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Lundi 18 août 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire			
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h15.

Mme Marguerite FILIMOHAAU est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° F2 /25/VIII

HABILITANT LE MAIRE A TRANSFORMER UN POSTE
AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE PROXIMITE

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 27 août 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la note explicative de synthèse n° 40/2025 du 18 août 2025 ;
Sur proposition de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 août 2025 et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- Article 1 : Le poste d'agent d'entretien de catégorie D, au service infrastructures de la direction des services techniques et de proximité, est transformé en poste d'ouvrier polyvalent, de catégorie C.
- Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 AOUT 2025

Le secrétaire de séance,


Marguerite FILIMOHAAU

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,


Elizabeth RIVIERE

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique
Direction administrative
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)